



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2025
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, le 2 décembre 2025.

Règlement numéro 350-2025 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage

Ce règlement a pour objet de créer une zone mixte comprenant les lots 4 481 084, 4 481 086 et 4 481 089 afin de permettre des usages qui concordent à la nouvelle vocation de l'église et à la proximité de ces lots avec l'école primaire.

Ce règlement est déposé au greffe de la Municipalité situé au 80, route de la Station, à Sainte-Louise, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où, toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de L'Islet, soit le 12 janvier 2026.

Donné à Sainte-Louise, ce quatorzième (14^e) jour de janvier 2026.

Margot Rossignol,
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Louise, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le **Règlement numéro 350-2025 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage**, sur le babillard extérieur du bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité, en date du 14 janvier 2026.

Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière